

Conditions Générales → K&F

Sommaire :

- Qui sommes-nous
- Nos objectifs pédagogiques
- Projet éducatif et social
- Projet sportif
- Notre charte « **SECURITE** »
- Conditions générales
- Conditions d'inscription
- Procédure d'inscription

Qui sommes-nous :

L'ASBL K&F, c'est l'histoire de deux amis avec une passion commune → le SPORT

Ils ont décidé de s'associer pour mettre en place des activités sportives et pédagogiques dans une ambiance dynamique et conviviale.

Derrière ce petit explicatif l'ASBL K&F a pour objet d'enseigner la découverte et la pratique de tous les sports et activités favorisant le développement physique, intellectuel, culturel et artistique.

La K&F s'engage à organiser des activités de qualité encadrées par du personnel compétent, motivé et expérimenté.

Nous avons pour objectif de satisfaire les enfants et leurs parents durant les stages proposés.

Les objectifs principaux sont :

- Le développement physique de l'enfant par la pratique de sports, de jeux et d'activités de plein air.
- La créativité de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées.
- L'intégration de chaque enfant dans le respect des différences avec un esprit de coopération et une approche multiculturelle.
- L'intégration sociale et culturelle, en mettant à la portée de tous, les différents sports, un matériel adapté et des lieux de pratique variés.

K&F s'engage à garder sur le long terme une politique de qualité et de sérieux lors de ses différentes activités afin que les enfants et les parents gardent d'excellents souvenirs des animations et des moniteurs.

K&F veillera à ce que chaque enfant bénéficie des mêmes conditions de participer à un stage ; elle se refusera toute discrimination fondée sur les origines sociale, nationale ou ethnique, les convictions personnelles, le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

L'enseignement de la pratique du sport permettra aussi, dans la mesure du possible, l'inclusion des enfants qui ont des limites intellectuelles, physiques ou motrices.

Nos objectifs pédagogiques :

1. Bouger :

Mouvoir son corps est un besoin essentiel. La pratique du sport développe le système cardio-respiratoire et musculaire. Cette pratique permet de brûler des calories et donc, avec d'autres facteurs, de prévenir l'obésité.

Elle est aussi bénéfique pour le développement et la croissance de l'enfant, elle renforce le squelette et améliore la condition physique en fortifiant le cœur et les poumons.

2. S'amuser :

Sans plaisir, une activité sportive a moins de sens, il faut prendre du plaisir en faisant ce qu'on aime.

S'amuser en pratiquant une activité physique ou ludique permet de libérer l'enfant et d'améliorer son humeur : un enfant qui s'est amusé est un enfant libéré, c'est un enfant qui a beaucoup plus à cœur d'accomplir d'autres gestes de la vie quotidienne.

3. Apprendre :

Il s'agit de ne pas négliger l'aspect cognitif du sport : la stimulation des grandes fonctions du cerveau telles que le langage, la perception de l'environnement, la mémoire, le raisonnement, la décision est grandement améliorée par l'apprentissage des techniques, la compréhension des tactiques, la perception des trajectoires, l'anticipation, la connaissance des règles du jeu et des codes pratiques.

Toutes ces notions visent au développement des fonctions cognitives et sensorielles de l'enfant.

Projet éducatif et social :

Les valeurs :

- Le respect
- La tolérance
- La solidarité
- L'éducation
- L'équilibre physique et mental (amusement et épanouissement)
- La bienveillance.
- L'écoute
- L'empathie

La vie en collectivité : l'apprentissage de la vie ensemble est une mission complémentaire mais indispensable. Dans une société où l'individualisme et le « chacun pour soi » s'érigent de plus en plus en règle générale, K&F demeure un espace où peuvent s'inculquer les principes de la vie en collectivité.

Le projet sportif :

Evaluation des risques inhérents à la pratique sportive :

Afin de garantir au mieux la sécurité physique des participants, nous appliquons les dispositions reprises dans l'Arrêté royal du 25-04-2004 portant réglementation de l'organisation des divertissements actifs.

L'article 1er de cet arrêté définit le divertissement actif comme suit :

« Une activité offerte par un organisateur, à un ou plusieurs consommateurs, à des fins d'amusement et/ou de délasserment, où le consommateur :

- doit participer activement ;
- doit fournir des efforts physiques et appliquer une certaine connaissance, habileté ou technique. »

Satisfaire à l'obligation générale de sécurité nécessite d'effectuer une analyse de risques permettant d'identifier des dangers présents pendant la pratique de l'activité sportive. Sur cette base, des mesures préventives sont établies et appliquées pendant la pratique sportive.

Ces mesures préventives comprennent notamment :

- 1° des mesures techniques et matérielles ;
- 2° des mesures d'organisation ;
- 3° une surveillance et un accompagnement ;
- 4° la délivrance d'informations ;
- 5° la formation des collaborateurs ;
- 6° le contrôle de la connaissance, de l'habileté et de la technique des participants.

Mesures de sécurité :

Afin de garantir la sécurité des participants, les mesures de sécurité concernent le matériel sportif et l'organisation pédagogique des activités sportives.

Les mesures appliquées au matériel sportif sont notamment les suivantes :

- un équipement de protection est fourni pendant l'apprentissage de certaines disciplines.
- Une trousse de secours (premiers soins) est facilement accessible quel que soit le lieu d'organisation de l'activité (dans le centre ou en dehors du centre).
- Pour les activités pratiquées à l'extérieur du centre, les stagiaires seront informés qu'ils doivent s'équiper en fonction des conditions climatiques.
- Pour les activités pratiquées à l'extérieur du centre, le personnel d'encadrement disposera toujours d'un GSM de sécurité
- Les dispositions reprises dans la circulaire n° 000421 du 30-10-02 de la Communauté française (buts de football mobiles et sports assimilés) sont d'application dans les centres sportifs.

Concernant l'organisation pédagogique des activités, on peut citer les mesures suivantes :

- Une préparation théorique préalable à toutes les séances est prévue.
- Le programme d'une journée et le matériel utilisé sont adaptés à l'âge et au niveau de pratique des stagiaires.
- Le respect des normes d'encadrement spécifiques à chaque discipline est d'application.
- Lors de la première séance, les règles précises de sécurité générale et de manipulation du matériel utilisé sont transmises aux stagiaires.
- Pour l'organisation de certaines activités sportives, le matériel de sécurité est fourni par le centre et le port de ce matériel est obligatoire.
- L'état général du matériel fourni aux stagiaires est régulièrement vérifié et entretenu par le personnel pédagogique du centre.

Pour chaque discipline sportive pratiquée dans les centres, des fiches de pratique sportive sécuritaire seront fournies.

Les valeurs auxquelles nous adhérons :

Solidarité : Un lien qui pousse les personnes à l'entraide !!!!

Pourrait-on vivre sans solidarité ? l'ASBL K&F se pose cette question et agit de manière à concrétiser cette solidarité avec chaque enfant dans le petit univers que nous partageons.

Epanouissement :

Un enfant épanoui a un visage souriant, il rit beaucoup et spontanément. Son sommeil est calme et paisible, il mange bien. Il est curieux de plein de sujets et est animé par une belle confiance en lui : **il ose aller vers les autres.**

Les stages vont lui permettre de nourrir sa curiosité, d'apprendre et de faire de nouvelles expériences.

Aider les enfants à développer toutes ses ressources et toutes ses forces intérieures lui permet de s'épanouir.

Critique : comme « esprit critique »

Cette compétence que chaque enfant doit absolument la développer !!!

Avoir l'esprit critique, c'est refuser de croire sur parole ce qui est présenté comme étant la réalité que ce soit dans les médias ou dans les discussions entre amis.

Il ne s'agit pas de tout remettre en cause mais simplement de se forger une opinion en reliant ce qui est entendu, vu ou lu avec d'autres sources d'informations.

En s'informant, en étant curieux et en partageant les idées, nous pouvons penser et agir de façon positive.

Unique :

Chaque enfant est unique, chaque enfant réagi différemment. Avec le caractère qui lui est propre, il possède une part immuable qui en fait un être unique.

Nous sommes là pour essayer de le comprendre et d'avancer avec lui tout en veillant à l'insérer dans la collectivité.

Responsable :

Un enfant est responsable dès qu'il est conscient de ses droits et de ses devoirs et ce dès son plus jeune âge.

Pour y parvenir, il faut avant tout qu'il soit bien informé et qu'il s'intéresse au monde dans lequel il vit ; c'est indispensable pour pouvoir mesurer les conséquences positives ou négatives de ses actes. Nous tenterons de l'y aider.

Imagination :

L'imagination est la faculté de produire et de stimuler des objets, des sensations et des idées nouvelles dans son esprit sans l'apport immédiat des sens.

Elle désigne aussi la capacité d'élaborer des images et des conceptions nouvelles, de trouver des solutions originales aux problèmes.

Tolérance :

En général, la tolérance désigne la capacité de chercher à comprendre, accepter chez l'autre et respecter des valeurs et des comportements différents de ceux auxquels on est habituellement confronté dans son milieu familial ou sociétal.

Chaque moniteur, chaque enfant devra faire preuve de cette vertu ; accepter et respecter toutes les différences sera le gage d'activités pleinement réussies.

Education : est un mot plein de sens.

Elle ne se limite pas à l'instruction relative aux seuls savoir et savoir-faire.

Elle vise aussi à assurer à chaque enfant le développement de toutes ses capacités, tant physiques qu'intellectuelles, morales ou techniques.

Ainsi cette éducation lui permettra, dans le futur, d'affronter sa vie personnelle et de la gérer en étant un citoyen responsable dans la société dans laquelle il évoluera.

Conditions générales :

K&F s'engage à respecter le descriptif et le contenu des activités proposées dans ses publications.

Toutefois, elle se réserve le droit d'annuler une activité si les conditions d'organisation ne sont pas remplies : nombre de participants minimum, conditions climatiques dangereuses, dispositions sécuritaires absentes ou insuffisantes, ...

Si une activité devait être annulée pour une raison indépendante de notre volonté, elle serait remplacée par une activité équivalente ou son coût en serait remboursé.

Le programme peut-être sujet à modifications pour des raisons d'organisation imprévues.

Si un stage doit être annulé, nous prévenons la veille de celui-ci. Ceci afin de nous assurer qu'aucun parent ne sollicite une inscription de dernière minute.

Les horaires de l'activité sont stipulés dans le déroulement de la journée afin d'en permettre le bon déroulement, il est demandé de s'y conformer scrupuleusement.

En cas de retard ou d'absence, les parents sont invités à prévenir les organisateurs immédiatement par mail ou par téléphone afin de pouvoir prendre les dispositions nécessaires et de ne pas perturber l'activité en question.

La garderie :

Elle est assurée jusqu'à 16H30 ; au-delà, l'enfant n'est plus censé être à la charge de l'asbl K&F mais un enfant ne sera jamais laissé seul.

Un abus conséquent et/ou répétitif non justifié de cet horaire pourrait amener à ce que l'enfant non récupéré soit confié au poste de Police le plus proche.

Arrivées et départs des participants :

Les participants ne sont sous la responsabilité de l'ASBL K&F que durant les heures de l'activité en tant que telle et uniquement à partir du moment où ils ont bel et bien été confiés au moniteur ou au coordinateur, condition dont il revient aux parents ou aux accompagnants responsables de l'enfant de s'assurer.

Il est demandé au(x) responsable(s) de l'enfant de prévenir par téléphone et subséquemment de confirmer par mail à kandfasbl@outlook.com le fait qu'une autre personne que celle attendue viendra rechercher l'enfant à la fin de l'activité.

Photo et/ou vidéo :

K&F peut être amené à prendre des photographies ou des vidéos de vos enfants pendant les activités sportives. Celles-ci ne seront pas utilisées à de fins publicitaires mais de formation interne. Nous respectons la confidentialité de nos données via le RGPD.

Perte et vol :

K&F décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels.

Il est vivement conseillé aux participants et à leurs parents de ne pas emporter des objets tels que montres, GSM, tablettes, vêtements de marque et autres objets de valeur.

Un équipement de bonne qualité mais simple, un sac solide avec des effets d'hygiène, une boisson et un repas seront seulement nécessaires à la réussite des activités.

Conditions d'inscription

Age :

Les limites d'âge minimale et maximale définies pour chacune des activités doivent être respectées. Les âges requis sont ceux atteints au premier jour de l'activité.

Aptitudes physiques et mentales :

Le participant doit être physiquement apte à entreprendre l'activité ; généralement, une bonne condition physique suffira.

Procédure d'inscription :

Participation financière :

La participation financière comprend les frais de l'activité proprement dite ainsi que l'assurance (dégâts corporels et matériels mais excluant les lunettes).

• Assurance

Tous les enfants inscrits aux activités de K&F sont assurés et restent sous la responsabilité de l'ASBL durant toute la durée des activités.

L'association tient à mettre un maximum de moyens en œuvre pour assurer la sécurité de tous durant ses activités. L'accent est mis sur la formation des moniteurs, sur des consignes claires de sécurité, sur une politique de prévention adaptée, sur un matériel toujours aux normes et sur la responsabilité de chacun des participants.

L'ASBL est assurée en « Responsabilité civile organisateur ». Elle souscrit, au profit des participants, une assurance couvrant les frais médicaux.

Cependant, afin d'éviter tout litige, il est vivement conseillé de souscrire à une assurance de type RC familiale, en principe déjà obligatoire.

L'ASBL n'est pas assurée pour les dégâts aux lunettes et autres prothèses.

• Sortie :

Une autorisation écrite des parents sera exigée si l'enfant doit quitter seul les activités en dehors de son horaire de début et de fin ; sans ce document, l'enfant restera obligatoirement sur le lieu du stage et sous la responsabilité des organisateurs.

• Annulation et remboursement :

Le remboursement de l'inscription sera accepté mais uniquement dans les cas et conditions suivantes :

- ✓ Cas de maladie ou d'accident préalable à l'activité
- ✓ En cas de maladie ou d'accident préalable au stage, un certificat médical daté au plus tard du 1^{er} jour de l'activité devra être présenté au responsable concerné.

Manque de participants

En cas d'annulation d'une activité pour un manque de participants, une autre activité sera proposée ; si cette proposition n'agrée pas les responsables de l'enfant, les sommes déjà versées seront remboursées.